



## DECISION DU DIRECTEUR N° 766/2024

### Tarification / Prix de vente produits boutique

Conformément :

- à l'article R331-5 du Code de l'Environnement qui précise les possibilités de délégation au directeur
- à la délibération du conseil d'administration n°2/16 du 29 février 2016 déléguant de façon permanente au directeur la possibilité de fixer les tarifs des produits et objets vendus par l'établissement (Art. R331-23,1,8°)

Le directeur du Parc national de Port-Cros arrête le prix de vente des articles listés ci-dessous :

Code	Intitulé	Prix de vente € TTC
ACCPTC010 à ACCPTC019	Porte-clé rond en bois, décliné selon 10 modèles – collection 2024	4,50
ACCJEU020	Mini puzzle 11 x 14 cm illustration mi-air mi-eau -collection 2024	8,50
TEXTSH190 à TEXTSH194	Tee-shirt POULPE illustration Julien Orsini - collection 2024	20,00
LIVENF568	Suis du doigt la Chouette - La Cabane bleue	18,00
LIVENF575	Comment les algues peuvent sauver le monde	18,00
LIVHIS023	Port-Cros Odyssey - AAPC	15,00

Le produit de la vente est encaissé au compte 707 - vente de produits dérivés.

Ce tarif est applicable à la date de signature de la présente décision.

A Hyères, le 29/05/2024

Le directeur par intérim,

Par Délégation  
Le Secrétaire Général  
Patrice LARDE

François VICTOR

*La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public Parc national de Port-Cros ([www.portcrosparcnational.fr](http://www.portcrosparcnational.fr)).*